

LE PARTAGE D'INFORMATIONS CONCERNANT VOTRE SANTÉ AU SEIN DE LA MSP DE L'ARIZE

Afin d'améliorer la qualité du suivi médical, les professionnel.les de la maison de santé pluriprofessionnelle de l'Arize partagent des informations de santé par l'intermédiaire **d'un dossier médical informatisé et sécurisé.**

Tou.tes les professionnel.les de santé sont bien sûr soumis.es au secret médical.

Pourquoi partager ces informations ?

- ✓ Pour une meilleure coordination de votre accompagnement
 - ✓ Pour la continuité des soins
 - ✓ Pour votre sécurité

Quelles informations peuvent être partagées ou pas ?

- ✓ Les informations nécessaires à votre accompagnement, à la continuité des soins
- ✓ Vous pouvez demander à ce que des informations ne soient pas écrites, ou pas partagées aux autres professionnels de santé

Quand un partage d'informations médicales peut-il survenir ?

- ✓ Lorsque vous consultez un.e professionnel.le de santé utilisant votre dossier informatique
 - ✓ Au cours de réunions de synthèse entre les professionnel.les vous accompagnant

Conformément à la loi du 26 janvier 2016 (dire « loi de modernisation de notre système de santé ») votre consentement est considéré comme acquis tant que vous ne faites pas valoir votre opposition au partage des informations vous concernant.

Vous pouvez à tout moment retirer votre accord en l'exprimant clairement auprès d'un professionnel de santé.